

---

# COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Commission restreinte du 03/10/2022

## CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

### CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

#### **BOIS D'ARCY – STADE JEAN MOULIN N°2 – NNI 780730102**

L'éclairage de cette installation sportive était classé en Niveau E6 jusqu'au 18/01/2020. Contrôle de l'éclairage effectué par M. LEDUC, membre de la C.D.T.I.S. du District des Yvelines, le 23/09/2022.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 13/09/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 157 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.41.
- Facteur d'uniformité : 0.61.

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 27/09/2024 .

### RAPPORT D'OFFICIEL

#### **EPONE—STADE DES AULNES 2—NNI 782170102**

Pris note du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre 24928538 U14 D2-A DU 24/09/2022.

La commission demande au club d'EPONE de vider le vestiaire arbitre des matériels entreposés afin que le local soit réservé uniquement aux arbitres.

**PROCHAINE REUNION JEUDI 6 OCTOBRE 2022 A 14H30**